

# DÉBAT PUBLIC

## PLAN NATIONAL DE GESTION DES MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS

DU 17 AVRIL AU 25 SEPTEMBRE 2019

5<sup>e</sup> édition  
2019 - 2021



### CESER GRAND EST

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Grand Est

Le CESER Grand Est, assemblée consultative de la Région, a une mission centrale : donner aux élus régionaux l'éclairage des socioprofessionnels sur toutes les questions pouvant concerner la région.

L'assemblée regroupe des femmes et des hommes issus de divers horizons de la société civile organisée.

Le CESER est un agitateur d'idées et un marqueur fort de la démocratie participative.

#### Contact

5 rue de Jéricho - 51037 Châlons-en-Champagne - 03 26 70 31 79

[ceser@grandest.fr](mailto:ceser@grandest.fr)

[www.ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)

@cesergrandest

@ceserge

## CAHIER D'ACTEUR N°32

### Le PNGMDR, une occasion pour réinterroger la filière électronucléaire

#### PRESENTATION GENERALE DU PROPOS DU CESER GRAND EST

La région Grand Est est particulièrement concernée par la gestion et le stockage de déchets radioactifs car :

- Deux sites de stockage de surface de déchets à vie courte sont en service dans l'Aube ;
- Un troisième site est à l'étude dans l'Aube pour des déchets de faible activité à vie longue ;
- Le projet d'enfouissement Cigéo situé à cheval sur la Meuse et la Haute-Marne concernerait des déchets à vie longue de haute et moyenne activité.

À terme, le Grand Est pourrait stocker la quasi-totalité des déchets radioactifs sur et dans son sol. C'est pourquoi le CESER Grand Est a décidé de participer au débat public sur la gestion des matières et déchets radioactifs. Il a organisé des visites de sites, des auditions d'acteurs et d'experts d'horizons divers. Il a adopté, le 14 juin 2019, [un rapport et un avis](#), base de ce cahier d'acteurs.

Il appartient aux générations actuelles, qui ont consommé de l'énergie et produit des déchets, d'assurer la responsabilité de leur gestion afin de protéger les générations futures en trouvant des solutions appropriées. Cependant, il ne faut pas insulter l'avenir en adoptant de manière précipitée des solutions définitives. Il faut garantir les financements nécessaires aux recherches scientifiques et à la mise en œuvre des solutions qui pourraient en découler et se donner tous les moyens et le temps nécessaires aux décisions.

La politique de gestion des déchets radioactifs sera influencée selon des curseurs tels que le démantèlement ou non des centrales nucléaires, la définition d'un seuil de libération, le développement de nouvelles générations de réacteurs, la poursuite ou l'abandon de la filière du retraitement...

## **1/ SE QUESTIONNER SUR LA POURSUITE DU RETRAITEMENT DES COMBUSTIBLES USES**

Le retraitement des combustibles usés génère des matières (plutonium, uranium de retraitement) et des déchets (haute activité et moyenne activité à vie longue). Le choix français du retraitement ne se justifie que dans le cadre du développement de réacteurs à neutrons rapides (RNR), capables d'utiliser des matières de l'amont comme de l'aval du cycle du combustible. Si la France décide de poursuivre dans cette voie, elle doit le décider rapidement et octroyer des moyens conséquents, nécessaires au développement à l'échelle industrielle de ces nouveaux réacteurs.

Le déploiement des RNR, s'il réglait en partie la question du MOx usé, ne réglerait pas celle de la gestion des déchets radioactifs. Des déchets seront toujours produits, en moindre volume mais de plus grande dangerosité. Cette décision de développer les RNR engagerait au moins trois générations ; décision lourde pour celles et ceux qui dirigeront alors nos sociétés ! Sans développement des RNR, le retraitement n'est plus pertinent. La question des déchets HA et MAVL déjà produits serait toujours à solutionner. S'y ajouterait celle des matières déjà entreposées qui deviendraient alors des déchets. Par contre, on ne produirait à l'avenir que du combustible usé, entreposable à sec sur de longues durées, solution que la plupart des pays ont adoptée.

## **2/ FIXER UN SEUIL DE LIBERATION**

Aujourd'hui en Europe, seule la France a fait le choix du principe de précaution en considérant que tout matériau susceptible d'avoir été contaminé au sein d'une installation nucléaire est un déchet radioactif. Ce principe induit la gestion d'importants volumes de déchets faiblement radioactifs et de nombreux transports vers des centres de stockage dédiés. Le

maintien de ce principe nécessitera la création de nouveaux centres de stockage dans la perspective du démantèlement du parc nucléaire.

Pour le CESER Grand Est, il faut définir les conditions de libération qui permettraient la valorisation de certains déchets de très faible activité dans des filières spécifiques ou conventionnelles de recyclage.

Pour ce faire, une vigilance particulière devra être portée aux processus de contrôle, au stade de l'orientation vers la filière de recyclage adaptée ainsi qu'en aval, après recyclage. Fixer un seuil de libération impose que des garanties soient établies pour qu'aucun matériau contenant une trace de radioactivité, même infime, ne puisse être utilisé pour fabriquer un objet de la vie quotidienne.

## **3/ CONFORTER LE SUIVI SANTE DES POPULATIONS**

L'établissement d'un état zéro de la santé des populations autour des futurs sites de stockage est indispensable.

Leur création doit s'accompagner d'une information et formation renforcées des professionnels de santé du territoire concerné sur les risques sanitaires et les pathologies liés aux effets de la radioactivité.

Une étude d'impact globale des nuisances et des contraintes (sonores, vibrations...) mais aussi des risques (radioactivité...) pour les populations vivant à proximité des dessertes concernées par le transport des déchets HA, MAVL et FAVL devra être réalisée.

Il faut également identifier et mettre en œuvre une surveillance sanitaire spécifique à long terme pour tous les personnels de transport et de manutention.

## **4/ RENFORCER L'ASSOCIATION DE LA SOCIETE CIVILE ET DES CITOYENS A LA GOUVERNANCE**

L'éclairage des experts, des autorités et des industriels est nécessaire mais les décisions stratégiques et les orientations ne peuvent pas être de leur seul ressort. Une démocratie mature est celle dans laquelle les

citoyens s'efforcent de comprendre les arguments et les contre-arguments des uns et des autres et peuvent à leur tour les mettre en débat.

La participation des citoyens doit être assurée à chaque étape importante de la gestion des matières et des déchets.

Une place dans les processus de décision durant toute la conception et l'exploitation des sites doit être laissée à la société civile.

## 5/ PRECISER ET RENDRE LISIBLE LES COÛTS DE LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS

Les coûts et le financement de la gestion des déchets radioactifs et de la recherche appliquée à cette question restent à préciser, en tenant compte des différents scénarii possibles : allongement ou démantèlement du parc actuel, définition d'un seuil de libération, développement des RNR, arrêt ou poursuite du retraitement...

Selon les options retenues, les stocks de matières déjà produites pourraient devenir, à terme, des déchets. Cela impliquerait la création de nouveaux centres de stockage et le glissement des actifs en passifs dans le bilan des producteurs.

Au même titre que le soutien aux énergies renouvelables, une ligne spécifique « gestion des déchets radioactifs » devrait figurer sur toute facture d'électricité, afin que chacun puisse prendre conscience du coût de cette gestion.

## 6/ LE PROJET DE CENTRE INDUSTRIEL DE STOCKAGE GEOLOGIQUE PROFOND DES DECHETS RADIOACTIFS (CIGEO)

La société française est actuellement confrontée à un choix majeur concernant la gestion des déchets radioactifs.

D'un côté, Cigéo, s'il est bien conçu et réalisé conformément au principe de sa réversibilité, pourrait présenter une solution sûre et à terme pérenne, qui n'imposerait pas une surveillance active des déchets haute activité et moyenne activité vie longue durant des siècles.

D'un autre côté, la poursuite des expérimentations sur l'entreposage de longue durée permettrait de recréer la possibilité d'un choix. **Si cette solution était adoptée,**

**elle offrirait au moins un siècle à la recherche scientifique pour tenter de réduire la nocivité et la longévité des déchets radioactifs.**

Il est impératif de se donner tous les moyens et le temps nécessaires à cette décision lourde de conséquences et qui engage les générations suivantes. Les investissements qui sont et seront réalisés pour Cigéo ne doivent pas influencer les décisions prises aux différentes étapes du projet.

La **sûreté** et la **sécurité** sont des questions primordiales de tout stockage de déchets radioactifs, géologique ou non.

Concernant le stockage géologique profond, on peut noter parmi les points de vulnérabilité : la qualité et le contrôle des colis, les risques liés aux dégagements d'hydrogène, la permanence de la ventilation, les tuyères d'aération...

Une attention primordiale doit être portée à la sécurité dans la réalisation de ce projet. Elle ne peut être minimisée et les réponses non apportées aux questions de sûreté et de sécurité ne doivent en aucun cas être reportées au-delà de l'autorisation de création.

La phase pilote ne saurait être engagée tant que les risques identifiés ne sont pas levés ; ce qui n'est pas totalement le cas.

Parallèlement à la phase pilote du projet Cigéo, il est indispensable de poursuivre activement les **recherches sur les alternatives** au stockage géologique, en particulier les entreposages de longue durée.

Il est impératif que les conditions opérationnelles de la **récupérabilité** et de la **réversibilité** soient connues en amont de l'autorisation éventuelle d'exploitation des sites. Tout doit être mis en œuvre dans la conception des alvéoles pour que la récupérabilité soit assurée dans le temps.

Enfin, il est important d'acter que la décision finale de débiter le stockage dans Cigéo n'est pas une urgence car le site ne pourra pas recevoir les premiers colis avant plusieurs décennies.

Pour le CESER Grand Est, si Cigéo voit le jour, il devra être un **site exemplaire** avec :

- la prise en charge par le donneur d'ordre d'une formation sur le risque nucléaire et la radioprotection pour tous les intervenants sur le site de stockage ;
- la mise en place de processus négociés de transitions professionnelles pour les intervenants concernés par les changements de contrats prestataires ;
- l'interdiction d'accès en zones contrôlées aux salariés au statut précaire (contrats autres que CDI) afin de garantir un suivi sanitaire dans le temps ;
- l'adoption du principe de « dose contrat », c'est-à-dire qu'un salarié présent sur un temps donné ne peut être exposé au-delà du seuil au prorata temporis de sa présence. Cette notion permet d'éviter d'exposer au seuil annuel des salariés de la sous-traitance sur une très courte période ;
- un renforcement de la protection des convois de transport des déchets à haute activité, en particulier sur les sites de triages et les gares de halte ou d'arrêt ;
- la réunion chaque année, tel que prévu, du Comité de Haut niveau (CHn), actuellement composé de représentants de l'État, des élus du territoire, de l'Andra et des producteurs de déchets radioactifs, en y intégrant des représentants de la société civile ;
- l'ambition d'un développement économique local, avec une anticipation des besoins du chantier dès le dépôt de la demande d'autorisation de création, au moyen, par exemple, du développement d'une offre de formation initiale et continue adaptée.

libération et valorisation de certains déchets, démantèlement du parc nucléaire...

Pour le CESER Grand Est, trois axes sont primordiaux : un suivi sanitaire des populations renforcé autour des sites de stockage ; l'association de la société civile et des citoyens à la gouvernance ; la précision et la lisibilité des coûts de gestion de ces déchets.

Concernant Cigéo, l'apport de réponses aux questions de sécurité et de sûreté doit conditionner l'autorisation de création. Il paraît également indispensable de connaître les conditions opérationnelles de récupérabilité et de réversibilité et de poursuivre activement les recherches sur les alternatives au stockage géologique.

## CONCLUSION

Avec deux sites de stockage en activité, un à l'étude, et le projet d'enfouissement Cigéo, le Grand Est est particulièrement concerné par la gestion et le stockage de déchets radioactifs.

S'il appartient aux générations actuelles productrices de déchets d'assumer la responsabilité de leur gestion, il faut se garder d'adopter trop précipitamment des solutions définitives, car cette gestion sera déterminée par des choix politiques propres à la filière nucléaire : retraitement des combustibles, fixation d'un seuil de